

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 29 (1884)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Expédition française au Tonkin  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336398>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'ils entrassent dans l'armée avec le grade de lieutenant. — La question du ferrage d'hiver a été discutée en commun avec les officiers de cavalerie.

Les décisions prises sont les suivantes :

*a)* Il faudrait que les matières d'enseignement dans les cours de répétition pour vétérinaires fussent déterminées ;

*b)* L'objet principal d'enseignement devrait être la direction d'un hôpital pour les chevaux ;

*c)* Il est à désirer que les cours de répétition pour vétérinaires ne soient pas combinés avec des écoles d'officiers, mais plutôt avec des hôpitaux de chevaux.

*d)* Le Département militaire fédéral sera prié de faire décider que les officiers vétérinaires entreront dans l'armée avec le grade de lieutenant, et auront de l'avancement selon leur mérite.

Selon le préavis du Comité central, l'assemblée décide de transmettre ces propositions au Département militaire fédéral.

VIII. Au nom des officiers présents, lieutenant-colonel Hungerbühler remercie le Comité central pour sa prudente administration.

Clôture de l'assemblée générale à 1 1/2 heure.

Pour le Comité central de la Société suisse des officiers :

*Le Président,*

A. VÖGELI, col.-divisionnaire.

*Le Rapporteur,*

U. MEISTER, colonel.

*Les Secrétaires,*

W. JÄNIKE, capitaine d'état-major général.

HAGGENMACHER, 1<sup>er</sup> lieutenant, adjudant de régiment.

---

### Expédition française au Tonkin.

La mort du vaillant commandant Rivière vient d'être vengée. Les Français, sous le commandement de l'amiral Courbet, ont enlevé la place forte de Sontay, après deux jours d'attaque, les 16 et 17 décembre.

En attendant les rapports officiels, voici les nouvelles qui sont données par le télégraphe sur ces importants événements :

L'amiral Courbet a adressé au ministre de la marine les dépêches suivantes :

Sontay, 17 décembre.

Sontay est à nous ! L'enceinte extérieure a été prise d'assaut le 16, à six heures du soir. L'attaque a commencé à onze heures du matin ; l'assaut a été donné à cinq heures avec une bravoure au-dessus de tout éloge par la légion étrangère, l'infanterie de marine et les fusiliers marins.

La flottille a concouru au bombardement de la citadelle, qui a été évacuée pendant la nuit par les défenseurs et occupée le 17, au matin, sans combat. On ignore encore où se sont enfuis les Pavillons-Noirs, les Annamites rebelles et les Chinois. Impossible de connaître leurs pertes. Nous avons environ 15 tués, dont 1 seul officier ; 60 blessés, dont 5 officiers.

Hanoï, 20 décembre :

Après la prise de Song-Taï, l'amiral est revenu à Hanoï, où il a pris le service du commissaire général. Les défenseurs de Song-Taï se sont enfuis vers Batbac, Davang, Hong-Hoa, Phulam et au delà. La baisse des eaux a empêché l'attaque immédiate de Hong-Hoa. Le colonel Bichot a visité avec une partie du corps expéditionnaire les environs de Song-Taï, entre le Day, le Song-Cau, la rivière Noire et les montagnes. Il est ensuite rentré à Hanoï. Song-Taï et les fortifications de la rivière sont fortement occupés par nos troupes. Toutes les garnisons vont être momentanément renforcées, afin de purger complètement le Delta des rebelles et des pirates qui le désolent.

---

Dans une autre dépêche, en date du 22, l'amiral revient sur l'admirable bravoure que les tirailleurs algériens et l'infanterie de marine ont déployée. Il ajoute que les tirailleurs annamites ont également pris une part glorieuse à toutes les affaires. Il se loue en outre des services rendus par les auxiliaires tonkinois.

---

Les avis de Haï-Phong en date du 26 décembre confirment les détails de la prise de Song-Taï.

Les Pavillons Noirs ont massacré les prisonniers. Le commandant en chef des troupes françaises est résolu de prendre des mesures en conséquence. L'ennemi a 1000 tués et blessés.

Les troupes qui ont pris part à l'affaire de Song-Taï, après avoir laissé dans cette place une partie de leur effectif comme garnison, sont rentrées à Hanoï. L'attaque de Bac-Ninh est ajournée.

M. Tricou est à Hué.

M. Harmand est arrivé à Saïgon. Il partira pour la France par le prochain courrier. Le bruit court que M. Palesme de Champeaux, résident français à Hué, a donné sa démission à la suite de désaccord avec M. Harmand.

---

Les travaux de démantèlement partiel ou total de plusieurs places du Delta, dont on commentait la nouvelle au Sénat, disent les journaux de Paris du 28 décembre, sont une opération dont il n'y a nullement lieu de s'étonner.

« Car elle est indispensable pour nous permettre d'asseoir solide-

ment notre domination au Tonkin et de l'y maintenir avec aussi peu de monde que possible.

» Les points fortifiés par les indigènes sont très nombreux. Quelques-uns seulement doivent être gardés, et dans ceux-là même il conviendra de réduire l'étendue des ouvrages qui, tout en étant de qualité médiocre, exigent pour leur garde un effectif de soldats exagéré. »

Nous reproduisons sous réserves les dépêches suivantes que publient les journaux anglais et allemands :

Haï-Phong, 26 décembre.

*D'après une version annamite*, la perte totale des Français à l'attaque de Sontay atteindrait presque un millier d'hommes, dont trente-six officiers.

La perte des Pavillons Noirs est évaluée à 1000 hommes. La plupart des Pavillons Noirs se sont retirés à Hong-Hoa.

Le bruit court que les Français ont trouvé à Sontay deux millions de dollars en argent. Sontay a été solidement fortifié avec des canons Krupp.

Londres, 26 décembre, 4 h. 37.

On croit que l'amiral Courbet ne pourra faire quitter Sontay à sa troupe avant une douzaine de jours environ.

Ce délai lui est nécessaire pour laisser reposer ses hommes, reconstituer ses troupes et compléter ses approvisionnements.

On croit ici que la délibération du conseil suprême de l'empire chinois, qui est imminente, n'aboutira pas à une déclaration de guerre, si la France se contente de la prise de Sontay.

Si, au contraire, les troupes françaises s'emparent de Bac-Ninh, la Chine déclarerait la guerre ; mais on connaît les façons de procéder de la Chine, ses lenteurs calculées, ses atermoiements diplomatiques. Une résolution belliqueuse du conseil suprême chinois ne changerait donc pas beaucoup la situation.

Berlin, 12 janvier.

Suivant le *Tageblatt*, l'empereur de la Chine aurait émis un décret de mobilisation ainsi conçu :

« Liu, chef des Pavillons-Noirs, est nommé généralissime chinois dans le Tonkin.

» Le gouvernement chinois fournira tout l'argent et tout le matériel de guerre dont on aura besoin.

» Les forces militaires du Yunnan sont soumises au commandement en chef de Thang-Chiang, gouverneur de cette province. Ce dernier est chargé de se joindre aux Pavillons-Noirs pour combattre les Français.

» Dans les autres provinces (Kuang-Toung-Kuang-Si, etc.), on

mettra des troupes sur pied pour protéger la frontière, mais ces troupes n'iront pas plus loin.

» Le vice-roi des deux Kuangs et de Tchang-Khousing, ainsi que les gouverneurs du Kuang-Si, du Yan-Kuang-Si et du Yunnan préleveront les contributions de guerre qui seront nécessaires. »

Hong-Kong, 12 janvier.

Des transports embarquent à Canton 3,000 hommes de troupes chinoises à destination d'Haï-Nan.

La liste nominative des tués et blessés aux combats de Sontay et d'Haï-Dzuong donne les chiffres suivants :

1<sup>o</sup> *Prise de Sontay.* Tués, officiers, 4; soldats et marins français, 28; soldats arabes, 15; tirailleurs annamites, 3; auxiliaires toninois, 7. — Disparus : soldats, 5. — Morts des suites de leurs blessures : soldats français, 5; soldats arabes, 3. — Total, 81.

Blessés : Officiers, 11; troupe, 35. — Total, 46.

Blessés légèrement : officiers, 11, troupe, 176; auxiliaires toninois, 20. — Total, 207.

Total pour Sontay, : 81 tués et 253 blessés.

2<sup>o</sup> *Combat d'Haï-Dzuong* : Blessés : soldats, 11; marins, 7. — Total, 18.

D'après des renseignements de l'*Armée française*, qu'il y a tout lieu de tenir pour certains, les forces actuellement au Tonkin seraient les suivantes :

24 compagnies d'infanterie de marine à 150 hommes, fournies par les 4 régiments de l'arme, groupées en 6 bataillons et contenant un effectif de 3,700 hommes.

1 bataillon de tirailleurs annamites de 1,200 hommes, à 6 compagnies.

Le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, fort de 1,860 hommes, formé de 2 bataillons de tirailleurs algériens et de 1 bataillon de la légion étrangère.

1 bataillon de fusiliers marins, fort de 600 hommes.

1 bataillon formé par 4 compagnies de débarquement et contenant 500 hommes.

7 batteries de montagne de divers calibres, servies par 850 hommes.

Au total, 8,710 hommes.

Il y a, en outre, à Touan-An, avec détachement à Hué :

2 compagnies d'infanterie de marine ;

1 compagnie de tirailleurs annamites ;

1 1/2 batterie de montagne ;

Au total, 720 hommes.

La force du corps expéditionnaire dans son ensemble est donc de 9,430 hommes.

D'après le plan adopté par le gouvernement, la force totale du

corps expéditionnaire serait portée à 16,000 hommes, en raison des dispositions suivantes :

On formerait un 2<sup>e</sup> régiment de marche de 3,000 hommes, comprenant :

1 bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens.

Le 2<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

1 bataillon de la légion étrangère.

Chacun de ces bataillons partirait avec 1,000 hommes, à raison de 250 hommes par compagnie, mais verserait 200 hommes à chacun des 3 bataillons du 1<sup>er</sup> régiment de marche et n'en conserverait plus que 800.

Un 3<sup>e</sup> régiment de marche serait constitué à 3 bataillons de 1,000 hommes, savoir :

1 bataillon (2<sup>e</sup>) du 23<sup>e</sup> d'infanterie, à Besançon ;

1 bataillon du 111<sup>e</sup> d'infanterie, à Antibes ;

1 bataillon du 143<sup>e</sup> d'infanterie, à Albi.

Ces trois bataillons sont des quatrièmes bataillons sans affectation spéciale dans le plan général de mobilisation continentale ; on compléterait leurs cadres en officiers et sous-officiers, ainsi que leurs effectifs en soldats par des appels de volontaires dans tous les régiments d'infanterie de ligne.

Le corps expéditionnaire, ainsi réorganisé, est placé sous les ordres de M. le général de division Millot, qui aurait pour aide de camp M. le capitaine Ghins, breveté d'état-major.

L'état-major aurait pour chef M. le lieutenant-colonel Guerrier, major de la place de Paris ; pour sous-chef M. le commandant Crétin ; pour attachés MM. les capitaines Delacroix et de Vignacourt, ainsi que M. le lieutenant de vaisseau Hautefeuille.

Le corps expéditionnaire comprendrait trois brigades :

1<sup>re</sup> brigade : général de Négrier, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de marche, soit 6 bataillons, 4,800 hommes.

2<sup>e</sup> brigade : général Brière de l'Isle, 1<sup>er</sup> régiment de marche et 1<sup>er</sup> régiment de marche d'infanterie de marine, soit 6 bataillons : 4,200 hommes.

3<sup>e</sup> brigade : colonel Bichot, 2<sup>e</sup> régiment de marche d'infanterie de marine, 1 bataillon de fusiliers marins, 1 bataillon de tirailleurs annamites : 3,600 hommes.

1 détachement de cavalerie à 60 hommes.

2 batteries d'artillerie de montagne de 80<sup>mm</sup>, servies par l'armée de terre.

1 détachement du train des équipages.

1 détachement du génie.

1 détachement du service des ambulances et des subsistances.

7 batteries d'artillerie de montagne de divers calibres, servies par l'armée de mer.

2 batteries d'artillerie de campagne de 80<sup>mm</sup>, servies par l'armée de mer.

1 batterie de canons-revolvers montée sur affûts de campagne, servie par l'armée de mer.

Des pièces de position de 14 centimètres du matériel de la marine.

12 canonnières portant 28 pièces et 550 hommes.

Au total : 16,000 hommes et 116 canons.

A ces forces, il conviendrait d'ajouter :

- 1<sup>o</sup> Le détachement ci-dessus indiqué de Thuan-An et de Hué ;
- 2<sup>o</sup> L'escadre des mers de Chine, forte de 2 cuirassés et de 4 croiseurs, sous les ordres du contre-amiral Lespès ;
- 3<sup>o</sup> L'escadre du Tonkin, commandée par le contre-amiral Courbet et qui est forte de 3 cuirassés et de 6 croiseurs.

Le même journal donne les renseignements ci-après : Le général Millot, commandant du corps expéditionnaire du Tonkin, s'embarquera avec son état-major sur le transport le *Vinh-Long*, qui doit prendre la mer le 23 et fera route pour le Tonkin, en passant par Alger.

Le *Vinh-Long* ne touchera pas à Saïgon, et en prenant passage sur ce bâtiment de préférence aux paquebots-poste, le général Millot arrivera plus promptement à destination.

Dès que le général Millot sera arrivé au Tonkin, il recevra le service des mains de l'amiral Courbet, qui reprendra le commandement de la division navale.

Le général Millot aura sous ses ordres les troupes de terre et de mer et la flottille du Tonkin.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

En remplacement des officiers libérés du service à la fin de l'année 1883 ou passés à la landwehr, le Conseil fédéral a procédé, en date des 4 et 8 janvier, à un grand nombre de promotions, nominations et transferts de commandements dont, entr'autres, les suivants :

En remplacement des *colonels-divisionnaires* Egloff et Rothpletz, commandants des divisions VI et V, MM. les colonels Bleuler, instructeur chef d'artillerie, à Zurich, et Zollikofer, à St-Gall.

*Etat-major général.* Colonel Ad. Buhler, à Winterthour ; lieutenants-colonels Colomb, Emile, à Lausanne (section chemins de fer) ; et de St-George, à Changins ; majors, v. Morlot, Albert, à Berne ; v. Wattenwyl, à Diesbach ; Frey, Othmar, à Arau ; Hartmann, Horace, à St-Gall ; Studer, Emile, à Berne ; Leu, Frédéric, à Berne (section chemins de fer).

*Infanterie.* Colonels : Baumann, Albert, à St-Gall ; Schweizer, Arnold, à Zurich ; Geisshusler, Aloïs, à Lucerne. Lieutenants-colonels : Höltschi, Jost, à Altwies ; Iselin, Rodolphe, à Bâle ; Galati, Rodolphe, à Glaris ; Brandenberger, Jean, à Zurich ; Suter, J.-Rodolphe, à Zofingue ; Buhmann, Ernest, à Grosshöchstetten.

*Artillerie.* Colonels : Delarageaz, Louis, à Lausanne ; Schumacher, Arnold, à Berne ; Sulzer, Henri, à Winterthour ; Vogler, Charles, à Frauenfeld. Lieutenant-colonel : Schnyder, Jules, à la Neuveville. Majors : Ammann, Ad., à Frauenfeld ; Balsiger, Rodolphe, à Berne ; de Cérenville, Henri, à Lausanne ; Degen, Frédéric, à Kriens ; Bär, Fritz, à Bâle ; Russi, Aloïs, à Lucerne ; Tschopp, Edouard, à Bienne.

*Génie.* Lieutenants-colonels : v. Peyer, Alfred, à Thoune ; Frey, Albert, à Berne. Majors : Perrier, Louis-F., à Neuchâtel ; Laubi, Alfred, à Berne ; Bär, Conrad, à Zurich ; Pfund, Paul, à Rolle.